

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 16
Qui ont pris part à la délibération : 11
Dont pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt cinq, le trois mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Date de la convocation : 27/02/2025
Date d'affichage : 12/03/2025

Étaient présents : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Procurations : -

Secrétaire : ANGEL-BENETTI Carlos.

OBJET : DELIBERATION SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DES ESCALIERS ET DU PARVIS DU TEMPLE

Délibération n° : MA-DEL-2025-018

Le 1^{er} adjoint présente le dossier technique du projet d'aménagement d'un sentier, d'un escalier et du parvis du temple.

Le devis estimatif établi par le maître d'oeuvre s'élève à la somme de 60 925,00 € HT soit 67 017,50 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	HT	TTC
Travaux	60 925,00 €	67 017,50 €

Recettes		
OEC 80%	48 740,00 €	

Part communale	12 185,00 €	18 277,50 €
----------------	-------------	-------------

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le projet de d'aménagement d'un sentier, d'un escalier et du parvis du temple.
- Approuve le plan de financement proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voies d'affichage le 12/03/2025



